



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacre 1'095'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2015-2016.

34 projets de création théâtrale indépendante et professionnelle ont été examinés par la Commission vaudoise du théâtre pour la saison 2015-2016. Le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la commission portant sur onze créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 40'000 et 80'000 francs permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Le choix s'est porté sur des metteur•e•s en scène prometteurs, engagé•e•s dans une démarche originale ou ayant une longue expérience et à leur actif des réalisations marquantes. La sélection illustre l'extraordinaire diversité des projets, tant dans leurs démarches artistiques et esthétiques respectives que dans le choix des oeuvres ou des textes.

- CHF 80'000.- à la « Compagnie Un air de rien » pour la pièce Sallinger de Bernard Marie Koltès, mise en scène de Sandra Gaudin ;

- CHF 80'000.- à la « Compagnie Belgosuisse » pour la pièce les Ogres, écriture collective avec Matthieu Bertholet, mise en scène d'Anna Van Brée ;

- CHF 75'000.- à la « Compagnie Marielle Pinsard » pour la pièce On va tout dallasser Pamela, de et mise en scène par Marielle Pinsard ;

- CHF 70'000.- à la « Compagnie Théâtre du projecteur » pour la pièce Caligula d'Albert Camus, mise en scène de Jean-Gabriel Chobaz ;

- CHF 70'000.- à la « Compagnie Gianni Schneider » pour la pièce En attendant Godot de Samuel Beckett, mise en scène de Gianni Schneider ;

- CHF 70'000.- à la « Compagnie Théâtre Claque » pour la pièce Cinoche, d'Annie Baker, mise en scène par Geoffrey Dyson ;

- CHF 70'000.- à la « Compagnie Julien Mages » pour la pièce La Mélopée du petit barbare, de et mise en scène par Julien Mages ;

- CHF 60'000.- à la « Compagnie Théâtre Actif » pour la pièce Thaïs T., de et mise en scène par Evelyne Knecht ;
- CHF 60'000.- à la « Compagnie Voix Publique » pour la pièce \$.T.O.r.M., d'après Théorème de Pasolini, mise en scène par Vincent Bonillo;
- CHF 55'000.- à la « Compagnie François Marin » pour la pièce La Corneille de Lise Vaillancourt, mise en scène par François Marin ;
- CHF 40'000.- à la « Compagnie Théâtre en flammes » pour la pièce Marla, portrait d'une femme moderne, de et mise en scène par Denis Maillefer.

Le Conseil d'Etat a également approuvé le choix d'un nouveau bénéficiaire, qui s'ajoute aux trois subventions de durée déterminée déjà attribuées, d'un montant de 80'000 francs. Pour les années 2015 à 2017, cette subvention a été octroyée à la Compagnie Jeanne Föhn de Ludovic Chazaud. Par ce choix, la Commission souhaite saluer le travail de qualité et la démarche originale de ce jeune metteur en scène. Le Conseil d'Etat a également approuvé le renouvellement des conventions en faveur de la Compagnie Les Célébrants, de la Compagnie Le Merinos et de la Compagnie Alexandre Doublet.

En outre, une nouvelle bourse de compagnonnage théâtral a été conjointement attribuée avec la Ville de Lausanne à la jeune metteuse en scène Magali Tosato de l'Association Mikro-kit, qui sera associée à la Compagnie Marielle Pinsard durant la période 2015-2016.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mars 2015

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 ; Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44